

# *Le dilemme du divorce*

## *(Marc 10.1-12)*

*Joe Schubert*

---

Il y a cent ans, le divorce était pour ainsi dire inconnu aux États-Unis. Nous ne sommes pas assez naïfs pour penser qu'à la fin du dix-neuvième siècle il n'y avait pas de couples en difficulté. Mais, pour une raison ou une autre, les couples en difficulté ne passaient que rarement devant le juge afin de divorcer. Aujourd'hui, par contre, 22 pour-cent des Américains ont été touchés par le divorce. Le divorce est tellement courant qu'un démographe du bureau du recensement des États-Unis a estimé que, parmi les jeunes femmes mariées de vingt et un ans, une sur trois a été ou sera divorcée. En fait, à moins que quelque chose ne se produise pour diminuer cette spirale, il prédit que plus de 40 pour-cent de tous les mariages pourraient être dissous. Il est difficile d'obtenir des statistiques fiables concernant le mariage et le divorce. Cependant, selon une estimation prudente, un mariage sur quatre se brise et, dans 80 pour-cent des cas, les deux partenaires divorcés se remarieront.

### **I. LA QUESTION DÉLICATE (10.1-2)**

Dans le dixième chapitre de Marc, Jésus communiqua la volonté de Dieu concernant le divorce. Le chapitre commence ainsi :

Jésus se mit en route pour se rendre aux confins de la Judée et de l'autre côté du Jourdain. Les foules s'assemblèrent de nouveau près de lui, et selon sa coutume, une fois de plus il les enseignait. Les Pharisiens l'abordèrent et, pour l'éprouver, lui demandèrent s'il est permis à un homme de répudier sa femme (10.1-2).

Marc prend soin de souligner ce qui motiva les Pharisiens à aborder Jésus. Il dit qu'ils vinrent pour l'éprouver. Ils voulaient poser une ques-

tion difficile à Jésus. Ils espéraient que sa réponse soulèverait une grande polémique. Leur hostilité contre Jésus était déjà si intense qu'ils étaient décidés à l'abattre. Ils choisirent donc une question piège, sachant que sa réponse, quelle qu'elle soit, mêlerait Jésus à une controverse.

À l'époque de Jésus, il y avait deux écoles de pensée dominantes parmi les Juifs sur la question du divorce. Pour simplifier, ceux qui prônaient le divorce "facile" avaient à leur tête un certain rabbin Hillel et ceux qui prônaient le divorce "strict" avaient à leur tête le rabbin Shammai. Ces deux points de vue étaient diamétralement opposés. Les Pharisiens avaient en fait dit à Jésus : "Nous voulons que tu nous dises qui a raison."

Selon les partisans du divorce facile, la loi permettait à un homme de répudier sa femme pour n'importe quelle raison, alors que, selon les défenseurs du divorce strict, on pouvait la répudier uniquement pour cause d'infidélité sexuelle majeure. La controverse tournait autour de l'interprétation d'une phrase de Deutéronome 24.1, qui est la loi clé du divorce dans l'Ancien Testament. Dans ce verset, il est dit :

Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne plus obtenir sa faveur, parce qu'il aura trouvé en elle quelque chose d'inconvenant, il écrira pour elle une lettre de divorce et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison.

Les deux pensées concernant le divorce à l'époque de Jésus étaient basées sur l'interprétation des mots "parce qu'il aura trouvé en elle quelque chose d'inconvenant". Les défenseurs du divorce facile, les disciples de Hillel, disaient

que “quelque chose d’inconvenant” était à définir par le mari. Si elle brûlait son pain, si elle était une mauvaise ménagère, si (selon l’historien Josèphe) elle criaient trop fort contre les enfants, le mari avait le droit de la répudier quand il le voulait, selon cette pensée.

Les partisans du divorce strict disaient que “quelque chose d’inconvenant” se référait seulement à l’immoralité sexuelle majeure. L’infidélité sexuelle devait être prouvée clairement avant que le Juif ait le droit de divorcer.

## II. LA RÉPONSE DIVINE (10.3-12)

Jésus était un prophète, non un politicien. Il n’était ni ambigu ni diplomate. Par sa réponse, il condamna l’attitude nonchalante et abusive des dirigeants juifs envers leurs femmes. Il refusa d’intervenir dans les controverses legalistes et pinailleuses des rabbins juifs et leur interprétation de ce passage de la loi de Moïse. Jésus revint plutôt à l’ordre établi premièrement en Genèse.

Il leur répondit : Que vous a commandé Moïse ? Moïse, dirent-ils, a permis d’écrire un acte de divorce et de répudier (sa femme). Et Jésus leur dit : C’est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse a écrit pour vous ce commandement. Mais au commencement de la création, Dieu fit l’homme et la femme ; *c’est pourquoi l’homme quittera son père et sa mère, et s’attachera à sa femme, et les deux (époux) deviendront une seule chair.* Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l’homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni (10.3-9).

L’objectif de la loi de Moïse n’était pas de permettre le divorce mais de limiter le mal. L’intention de Dieu depuis le début était que l’homme et la femme soient un pour la vie. La concession de Moïse dans la loi relative au divorce ne changeait pas l’intention première de Dieu. Jésus dit en Marc 10.5 : “C’est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse a écrit pour vous ce commandement.” La dureté du cœur et le péché empêchèrent le peuple de vivre selon les attentes morales exigeantes que Dieu avait pour eux. C’est l’égoïsme obstiné du peuple, et non la volonté de Dieu, qui entraîna la concession spéciale que Moïse leur fit. Dans le récit parallèle en Matthieu 19.8, on lit : “C’est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n’en était pas ainsi.”

Revenons à Marc 10 pour voir la réponse de Jésus à ses disciples sur ce sujet :

Lorsqu’ils furent dans la maison, les disciples le questionnèrent à nouveau sur ce sujet. Il leur dit : Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère envers la première, et si une femme répudie son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère (10.10-12).

Jésus avait expliqué le principe de base de la relation du mariage à ses disciples. La volonté et l’intention première de notre Dieu est qu’il n’y ait pas de divorce pour aucune raison. Si l’on parle de ce que Dieu veut, le divorce est exclu. Jésus disait ce que le prophète avait écrit des centaines d’années auparavant en Malachie 2.16 : “Je hais le divorce (...) dit le Seigneur, le Dieu d’Israël et de l’Univers” (FC). Lorsque Dieu unit un homme et une femme par les liens du mariage, ils deviennent une seule entité indissoluble. Comme le proclama Jésus : “Ils ne sont plus deux, mais une seule chair.” Jésus ne pensait pas au divorce comme à la séparation de deux parties distinctes, mais comme à la déchirure d’un élément en deux parties. Le calcul de Dieu concernant le mariage est différent du nôtre. Il dit : “Un plus un égale un.” Toute exception à cette équation n’est pas la volonté idéale de Dieu.

Dieu déclare parfois sa volonté parfaite sur un sujet, établit clairement ce principe, puis donne d’autres instructions pour ceux qui ne seraient pas capables d’atteindre cet idéal. Nous en avons un exemple en 1 Corinthiens 7. Le verset 10 de ce chapitre énonce la volonté parfaite de Dieu. Il dit : “À ceux qui sont mariés, j’ordonne — non pas moi, mais le Seigneur — que la femme ne se sépare pas de son mari.” Voilà la volonté idéale de Dieu. Au verset suivant, Paul donne d’autres instructions à ceux qui, pour une raison ou une autre, n’atteignent pas cet idéal. Il écrit : “Si elle est séparée, qu’elle demeure sans se marier ou qu’elle se réconcilie avec son mari, et que le mari ne répudie pas sa femme.” Dieu déclare : “Mon modèle parfait du mariage est que ceux qui sont mariés ne se séparent pas, mais je me rends compte que tout le monde n’est pas capable d’atteindre cet idéal. Alors, si vous venez à vous séparer, quelle qu’en soit la cause, restez célibataires ou réconciliez-vous.”

La volonté de Dieu est qu'un homme et une femme s'unissent pour la vie. L'idéal divin est donné très clairement en Marc 10. Marc ne mentionne aucune exception à la règle. Mais l'enseignement complet de Jésus à ce sujet se détermine en comparant tout ce qu'il dit dans tous les Évangiles. Quand nous examinons le passage parallèle en Matthieu 19, nous voyons que Jésus donna une exception à cette règle divine : "Mais je vous dis : Quiconque répudie sa femme, sauf pour infidélité et en épouse une autre, commet un adultère" (v. 9). Les mots "sauf pour infidélité" sont rajoutés en Matthieu. Le mot utilisé est *pornea* et signifie littéralement l'immoralité sexuelle en général. Matthieu rapporte ce que Jésus avait dit avec plus de détails que Marc ou Luc. Le récit de Matthieu dit qu'un homme ne doit pas divorcer d'avec sa femme et qu'une femme ne doit pas divorcer de son mari sauf quand il y a eu de l'immoralité sexuelle dans le mariage ; tout remariage futur, sans qu'il y ait eu de l'immoralité, rend les partenaires coupables d'adultère.

### III. LES CONCLUSIONS APPROPRIÉES

Quelles sont donc les conclusions que nous pouvons tirer de tout ceci ? *La première conclusion est que Dieu hait le divorce.* Sa volonté est qu'il n'y ait pas de divorce du tout. Il le permet dans les cas d'immoralité sexuelle, mais il ne l'ordonne pas. La volonté de Dieu est que deux partenaires restent ensemble pour la vie quoi qu'il survienne dans leur relation. Même si l'adultère a lieu, Dieu veut que l'on se pardonne et que le mariage soit préservé jusqu'à la mort.

L'idée de la compatibilité est un des mythes destructeurs de notre société. Il n'y a jamais eu deux personnes totalement compatibles. Il n'y a jamais eu deux personnes qui aient réussi un bon mariage sans beaucoup d'adaptation et de sacrifice l'un vis-à-vis de l'autre. L'incompatibilité en tant que justification du divorce n'est en général rien qu'une façon polie de dire que le mari ainsi que la femme ont fait preuve de beaucoup d'égoïsme.

Un avocat spécialisé dans le divorce a dit qu'il était absolument convaincu que tout couple dont le mariage était une erreur pouvait être plus ou moins heureux s'il avait la maturité nécessaire pour y travailler vraiment. Cela n'a peut-être pas grand chose à voir avec un mariage

parfait ; mais, quand un homme et une femme jurent solennellement devant Dieu de vivre ensemble pour le meilleur et pour le pire, gare à eux s'ils ne le disent pas sincèrement. Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. L'état peut légaliser le divorce mais l'intention de Dieu est que le mariage dure toute la vie et c'est finalement lui qui sera notre juge.

*Une deuxième conclusion est que celui qui divorce de son conjoint pour toute autre cause en dehors de l'immoralité sexuelle et se remarie est coupable d'adultère.* Nous ne voulons peut-être pas l'entendre, mais c'est Jésus qui le dit. On ne peut pas vraiment comprendre ses paroles autrement.

Il existe une bonne raison pour laquelle Jésus dit que celui qui divorce d'avec son conjoint, sauf pour cause d'immoralité sexuelle, et se remarie commet l'adultère. Voici la raison : Cet homme ou cette femme est encore marié à son premier conjoint. Nous devons prendre conscience qu'aucune cour humaine n'a le droit de dissoudre une union que Dieu a établie. Un homme et une femme qui divorcent pour une cause autre que l'immoralité sexuelle sont encore mari et femme aux yeux de Dieu et n'ont pas le droit de former une autre union. Aucune autre cause en dehors de l'immoralité sexuelle ne peut dissoudre un mariage et n'autorise pas les deux individus à se remarier, quelle que soit la décision de la cour.

*La troisième conclusion à tirer de cette étude est que seule la personne innocente est libre de se remarier après un divorce pour cause d'immoralité sexuelle.* Soyons tout particulièrement attentifs les mots employés par Jésus en Matthieu 19.9 : "Mais je vous dis : Quiconque répudie sa femme, sauf pour infidélité, et en épouse une autre, commet un adultère." Jésus dit en fait : "Celui qui divorce d'avec son conjoint pour cause d'infidélité sexuelle et se remarie est juste devant Dieu." Il ne donne pas ce privilège au conjoint qui s'est rendu coupable d'immoralité et a entraîné le divorce. C'est celui qui a divorcé d'avec son conjoint pour cause d'infidélité qui a le droit de se remarier devant Dieu. La Bible ne dit rien au sujet des droits du coupable. Je crois que nous devons conclure que le partenaire infidèle n'a pas le droit de se remarier après le divorce.

Le divorce à l'époque de Jésus était toujours une concession, jamais une récompense. C'était

un constat d'échec, non un privilège. Jésus le permet seulement pour cause d'immoralité sexuelle parce qu'il ne force pas une personne blessée de cette façon par son conjoint à rester mariée dans une situation pareille. Notre culture n'est pas très chrétienne en ce qui concerne le mariage. Nous sommes pragmatiques et profondément influencés par une moralité permissive et une société de consommation. Nous utilisons un produit qui sort d'un flacon ou d'un tube dont nous nous débarrassons lorsqu'il est vide. Je me rase même avec un de ces rasoirs jetables qui ne coûtent que quelques centimes. Je l'utilise pendant une semaine puis je le jette. Nous avons pris l'habitude d'utiliser quelque chose puis de le mettre à la poubelle quand il ne sert plus à rien. Nous avons pris l'habitude de remplacer toutes sortes d'appareils et d'outils dont nous nous servons à la maison ou au travail. Mais les êtres humains ne sont pas des choses que l'on utilise pour s'en débarrasser ensuite. On ne peut pas les remplacer. Un homme est plus qu'un animal travailleur et productif. Par exemple, si un électricien est tué, son fils ne dit pas : "Mon père, l'électricien, est décédé. J'espère que ma mère épousera un autre électricien." Il dit : "Mon père est mort et ma mère se remariera peut-être, mais elle ne remplacera jamais mon père." Nous ne pouvons pas remplacer les êtres humains comme nous remplaçons les outils. Jésus

aimait vraiment les Pharisiens. Il les aimait comme un père qui, aimant son enfant, lui enlèverait un couteau tranchant d'entre les mains. Jésus sait à quel point les gens peuvent se couper et se blesser quand ils se traitent comme des objets plutôt que comme des êtres humains créés à l'image de Dieu.

### CONCLUSION

Ces paroles adressées aux Pharisiens au sujet du divorce ne sont pas l'opinion d'un sociologue qui écrit dans un magazine. Ce sont les paroles de Jésus de Nazareth qui est mort pour nous et qui nous demande de le suivre si nous voulons trouver le chemin de la vie abondante et éternelle. Il est nécessaire pour notre nation et pour l'Église du Seigneur de remettre l'accent sur l'enseignement de Jésus concernant la permanence du mariage. Si nous, les chrétiens, voulons être le sel de la terre et la lumière du monde, nous devons montrer par notre enseignement et notre pratique que nous honorons la parole vivante de Dieu en ce qui concerne ce thème. Sinon nous ne sommes pas dignes de porter le nom de chrétien.

Le pardon pour n'importe quel péché est possible au pied du Calvaire. Si votre mariage a été un échec, j'aimerais vous dire que vous pouvez toujours remettre votre vie à Jésus-Christ et recevoir son pardon. On trouve le pardon et la vie abondante en accomplissant la volonté de Jésus. ◆